



Commune de
SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

ARRÊTÉ N° 264 / 2026
Du 05/10/2026

Objet : Arrêté portant permission de voirie (occupation temporaire du domaine public)

Le Maire de ST FIRMIN DES BOIS,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 Novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise TPFG, 4 Allée du Bois Gauthier, 89500 Egriselles-le-Bocage, représentée par M. Florian GARNY, mandatée par la Commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS pour la réalisation **des travaux de terrassement et d'aménagement 2 rue de Bel-Air à Saint-Firmin-des-Bois,**

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, des dépôts de matériaux, occuperont temporairement le domaine public (trottoirs et chaussée), Rue de Bel-Air, rue de l'Eglise à SAINT-FIRMIN-DES-BOIS, ainsi que les véhicules de l'entreprise nommée ci-dessus, il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la durée des travaux,

A R R Ê T E

Article 1 : A partir du **05 Octobre 2026** et pendant la durée des travaux qui seront **exécutés par l'entreprise TPFG**, le domaine public, trottoirs rue de Bel-Air, rue de l'Eglise seront temporairement occupés.

Article 2 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur par l'entreprise TPFG.

Article 3 : La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement de la signalisation temporaire du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier et à la mairie.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Ent. TPFG

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du LOIRET

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à St Firmin des Bois, le 05/10/2026

Le Maire,

Francine DE WILDE

